BULLETIN DE VOTE

ELECTION DES DELEGUES A LA VIE LYCEENNE

CVL

Nombre de sièges à pourvoir : .... titulaires et .... suppléants.

Scrutin du : …… ……2017

Chaque électeur, pour exprimer valablement son vote, doit retenir au maximum autant de noms de candidats (titulaires avec son suppléant) qu'il y a de sièges à pourvoir. Il rayera tous les autres noms qu'il n'aura pas retenus.

Liste des candidat.e.s			
Titulaire		Suppléant	
NOM – Prénom	Classe	NOM – Prénom	Classe